

Flash infos

Bulletin municipal | Été 2024



www.groissiat.fr

DISPARITION INQUIÉTANTE



APPEL À TÉMOINS



GRISARD Nicolas
Né le 04/09/1981

A quitté son domicile à GROISSIAT, le 17 juillet 2024 à midi et n'a pas été revu depuis.

SIGNALEMENT
Tatoué, de corpulence mince, il a les cheveux châtain, les yeux bleus.

Il serait vêtu d'un tee-shirt gris et d'un jean.

CONTACT
Si vous disposez d'informations permettant de le localiser, veuillez contacter immédiatement la brigade de gendarmerie de PORT au 04 74 75 20 22 ou composer le 17



Le 17 juillet dernier, un Groissiat a quitté son domicile situé rue de l'ancienne mairie. Des recherches ont été entreprises à l'initiative de la gendarmerie, de la famille, sans succès jusqu'à ce jour, axées essentiellement en direction des forêts, la personne ayant pour habitude de se balader dans les sous-bois.

Madame le Maire et les services de la gendarmerie ont actionné tous les moyens relevant de la procédure légale dans le cadre de la disparition d'un majeur.

Si toutefois vous disposez d'informations, n'hésitez pas à relayer à la gendarmerie.

Rappel :

Pour l'Actu en direct pensez **Panneau Pocket**.

Rejoignez-les, les infos diffusées sont utiles voire essentielles en cas d'alerte météo, travaux, incidents.



Et notre site :

www.groissiat.fr



SOMMAIRE

2
PANNEAU POCKET
SOMMAIRE

3
LE MOT DU MAIRE

4-9
CADRE DE VIE

10-13
ACTUALITÉS - INFOS

14-15
ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

16-17
ENFANCE - JEUNESSE

18-19
PORTRAITS - ZOOM

20
CALENDRIER

Edité par la Mairie de Groissiat
50 route de Château Covet
01100 GROISSIAT
Tél : 04 74 77 13 08
Mail : mairie@mairiegroissiat.fr

Directrice de publication :
Patricia DEGUERRY

Rédactrices :
Patricia DEGUERRY
Evelyne MORAND

Mise en page et impression :
Imprimerie Solypac, labellisée Imprim'Vert®,
à Oyonnax
Tirage : 550 ex.

Remerciements à Bernard PICHON et
Jean-Pierre MIAGLIA pour les photos.



Chers Groissiatis,
 Depuis quelques mois, nous sentions monter la colère et l'incompréhension en France. A travers les élections européennes, les Français ont exprimé leur mécontentement envers le Président de la République et son gouvernement. Notre pays va mal car depuis plusieurs années, nous nous sommes éloignés des valeurs essentielles qui composent notre République : le travail, le respect, l'éducation et l'honnêteté.

Si, autrefois, la vie des Français s'organisait autour de leur travail, de leur famille, aujourd'hui, la société de consommation relègue ces valeurs au second plan !

Seul un engagement collectif voulu et responsable de nos concitoyens pourra remettre notre pays sur de bons rails.

Pour le second tour des législatives, les Français se sont une nouvelle fois rendus massivement aux urnes, cela ne s'était pas vu depuis longtemps. Mais, à Groissiat, civisme a toujours rimé avec devoir et je suis fière en qualité d'édile du village de revendiquer qu'à Groissiat, les électeurs n'ont pas attendu que le Président dissolve l'Assemblée Nationale pour accomplir leur devoir, car n'oublions pas que nos Aînés se sont battus pour que nous puissions nous exprimer librement !

Un taux de participation de 76 % de votants mérite qu'on le souligne et nous pousse, nous élus de la République, à vous honorer.

C'est cette méthode qu'applique la municipalité de Groissiat pour la gestion de notre commune, beaucoup de temps passé à l'écoute des concitoyens, beaucoup de présence sur le terrain, beaucoup de convictions dans notre volonté de poursuivre la dynamique de Groissiat dans tous les domaines et toutes les circonstances.

L'occasion de rappeler que le Conseil Municipal et son Maire restent l'échelon du quotidien. Soyez sûrs que vous demeurez notre priorité et que nous continuerons de tout mettre en œuvre pour assurer votre qualité de vie, à commencer par un été que nous espérons rempli de joie et de beaux moments de partage, garants d'une vie sociale riche et agréable.

Dans ce nouveau numéro de notre magazine qui s'inscrit dans

la traduction du dynamisme de notre commune, vous retrouverez toute l'actualité qui a rythmé notre printemps, travaux, manifestations... et toujours quelques recommandations synonymes du bien vivre ensemble...

L'été présage également de nombreuses animations pour tous, marqué par l'évènement historique des Jeux Olympiques, symboles de solidarité, d'unité et de respect.

Donnons-nous rendez-vous les 7 et 8 septembre pour notre Fête du Village qui hissera non seulement les couleurs de l'Olympisme, mais arborera surtout la devise : citius, altius, fortius (« Plus vite, plus haut, plus fort »)... pour Groissiat, pour la France !

Bel été à toutes et à tous,

Bonne lecture,

Bien à vous,

Patricia DEGUERRY
Maire

DES NOUVELLES DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC LOISIRS

Promesse tenue, la première phase de rénovation du parc loisirs a été réalisée, le parc a pu rouvrir le 10 juin dernier. La période de fermeture n'a guère pénalisé les usagers compte tenu des conditions météorologiques. Les petits peuvent désormais goûter aux nouvelles installations, sous la surveillance des adultes, et les grands utiliser les agrès pour un petit entraînement sportif. L'Association Sportive de Groissiat poursuit ses activités le mercredi autour du volley, de la pétanque et de la marche.

Le règlement intérieur a été complètement repensé pour une meilleure lisibilité et compréhension. Des pictogrammes orientent désormais plus facilement les usagers. Nous comptons sur chacun pour respecter les règles.

La seconde phase d'aménagement du parc est programmée début 2025, elle coïncidera avec la réhabilitation de la rue Jobin. Le projet sera dévoilé en janvier lors des vœux de la municipalité.



RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DE MARTIGNAT vers la station d'épuration de Groissiat : travaux en cours de finalisation

Lors de la réunion publique du 30 janvier 2024, les représentants de Haut-Bugey Agglomération avaient présenté ces travaux d'ampleur et surtout d'intérêt général à la population.

Malgré une météo très pluvieuse, quelques incidents de parcours, un peu d'obstruction, les travaux ont bien progressé. Les entreprises ont finalement été en avance sur le calendrier initial. Néanmoins, il reste une étape au niveau du raccordement électrique qui marquera, en principe en septembre, la mise en service complète de la station d'épuration. Les voies romaines ont finalement bénéficié de ces travaux car les chaussées ont été totalement restaurées. En revanche, afin de répondre aux interrogations de certains riverains, chemin du Moulin de Nerciat essentiellement, dans le cadre des travaux rue Jobin sous maîtrise d'œuvre cette fois de la commune, la rue sera à son tour réhabilitée. Toutefois, précisons que quand HBA réalise des travaux, les remises en état des voies se limitent à leur périmètre d'intervention en l'occurrence, les tranchées. Précisant que l'assainissement est un dossier qui nécessite d'importants travaux sous terre, que l'on n'estime pas à leur juste valeur mais dont on se sert tous les jours. Ils représentent un coût financier très élevé. Il faut donc s'armer d'un peu de patience pour bénéficier d'installations nécessaires à l'intérêt général.

►► Coût total : 2,6 M €

LOCAL COMMUNAL place Charles de Gaulle



Après pratiquement 1 an de procédure administrative, la remise en état du local touche à sa fin.

Dans la foulée la façade du four sera restaurée afin d'harmoniser l'ensemble.

En parallèle, en septembre, nous opterons pour une petite cure de jouvence pour la grande rue : abattage des arbres malades remplacés par de nouvelles essences, rénovation du rond-point d'Evron, très endommagé par le trafic des camions et embellissement du rond-point d'Alex.

LA COMMUNE ENTRETIENT SON PATRIMOINE

Dans notre programme de campagne, nous avons parlé de la rénovation intérieure de Notre Dame de l'Assomption, étude que nous devons finaliser fin 2025 pour une réalisation en 2026.

Nous avons accéléré les consultations et une rencontre est prévue avec le diocèse afin de présenter les orientations, précisant que c'est la commune qui finance le projet.

Nous avons bon espoir de solliciter des aides qui nous permettront d'anticiper la réalisation de ce projet.



CIMETIÈRE COMMUNAL

Dans les précédentes éditions, nous vous informions que nous avons engagé la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon, dans le cadre des obligations imposées par la législation funéraire. Le terme des 1 an étant écoulé, toutes les demandes ayant été exécutées ; le 2 juillet dernier la dernière phase de constatation a eu lieu au cimetière et, conformément à l'article R2223-18 du code général des collectivités territoriales, un dernier procès-verbal de constat a été envoyé à tous les descendants concernés qui ne se seraient pas manifestés afin que, s'ils souhaitent conserver la sépulture, ils puissent agir dans un délai de un mois. Passé ce délai, la commune pourra effectuer la reprise de la concession conformément aux articles R2223-18 à R2223-20 du code général des collectivités territoriales.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage est régie par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 dont voici un extrait :



Propriétés privées

ARTICLE 13 : ANIMAUX

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.



A préciser que les propriétaires d'animaux de basse-cour doivent prendre toutes les précautions pour ne pas nuire au voisinage par le bruit et les nuisances olfactives.



ARTICLE 14 : BRUIT

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que : appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste non exhaustive).

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de

leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30
- * Les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19 h
- * Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Par arrêté préfectoral, les feux d'artifice ne sont pas autorisés, ni sur le domaine public, ni dans la sphère privée, sous peine de poursuites pénales.

Chantiers

ARTICLE 16 :

Tous les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- * Tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures,
- * Toute la journée des dimanches et jours fériés, exceptées les interventions d'utilité publique en urgence.

RAPPEL RÈGLES D'URBANISME

Parce qu'il existe des règles d'urbanisme à respecter (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – PLUI), nous tenons à rappeler à chacun que des travaux doivent être **précédés** de formalités obligatoires.

Qu'il s'agisse d'aménagements de clôtures, de portails, de façades, de la pose de panneaux photovoltaïques, de la construction d'abris divers (pergolas, carport), etc... il est impératif d'établir un dossier de **déclaration préalable** de travaux ou un dossier de permis de construire. Les démarches se font **avant** d'entreprendre les travaux et non a posteriori. Les permis modificatifs fleurissent, cette nouvelle méthode engendre des recours juridiques et des querelles de voisinage. Alors préservez votre environnement et vos relations avec vos voisins en respectant la réglementation.

Les services municipaux sont à votre écoute pour vous renseigner et vous orienter.

>> **Vous trouverez également des renseignements sur le site officiel :**

www.service-public.fr – logement/urbanisme ainsi que sur le site : **www.hautbugey-agglomeration.fr** ; rubrique PLU.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le printemps et le début de l'été ont été marqués par les fortes pluies qui ont bénéficié aux nappes phréatiques mais aussi à la nature, verdoyante et touffue.

Nos agents municipaux sont à dure épreuve pour abonder à l'entretien de la commune (désherbage, tonte, taille) et s'activent afin de garantir l'entretien des espaces verts.

Les particuliers connaissent la même peine, nous pouvons l'admettre, toutefois nous rappelons que chaque propriétaire est tenu de respecter les règles et de tailler les haies donnant sur



le domaine public. Sans intervention rapide de leur part, nous mettrons à exécution la règle qui est de faire procéder par nos agents à la taille et de facturer par le biais du Trésor Public.

Les déchets verts doivent être évacués à la déchetterie ou broyés mais ne doivent pas rester sur place, sous peine de poursuites.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre jusqu'à 750 €.



VALORISEZ VOS DÉCHETS VERTS



LE COMPOSTAGE : le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING* : petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

LE MULCHING : la tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protéger ainsi la pelouse de la sécheresse.



Il s'avère également nécessaire de rappeler qu'il est formellement interdit de déposer des gravats sur des terrains non bâtis d'autant plus quand ils sont situés à l'intérieur d'une zone d'habitation, même si ce terrain vous appartient. Les terrains non bâtis doivent être entretenus par leurs propriétaires et ne doivent pas rester en friche.

TAGS



Des tags diffamatoires visant une entreprise située sur la commune de Bellignat ont été apposés sur des bâtiments communaux de Groissiat. La municipalité condamne fermement ces actes et rappelle qu'ils sont répréhensibles d'autant que la commune et l'entreprise ciblée ont alerté les services de la gendarmerie.

Ces agissements sur fond de règlement de comptes sont intolérables, le mobilier urbain est financé par la commune et ses habitants, la loyauté voudrait que cette personne manifeste ses griefs d'une manière plus légale, sans détériorer le bien public.



VILLAGE PROPRE

Vous étiez nombreux cette année à avoir répondu présents (parents, enfants, enseignants, chasseurs...) à l'appel du conseil municipal pour nettoyer la commune.

Une fois n'est pas coutume, le soleil était lui aussi au rendez-vous. Merci pour votre engagement citoyen pour votre village !



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

SIGNALE TON FRELON

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : www.frelonsasiatiques.fr

FRELON ASIATIQUE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

GDS
Aussitôt
Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain



Depuis 2017, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS01), coordonne et anime la lutte contre le frelon asiatique. Les collectivités ont été sollicitées pour accompagner le déploiement de pièges au niveau des sites les plus pertinents.

Grâce à une aide du Conseil Départemental de l'Ain et dans le cadre d'une convention signée entre la commune de Groissiat et le GDS01, des pièges, fournis gratuitement, ont été mis en place au printemps afin de supprimer les fondatrices et donc limiter le nombre de nids.

Les emplacements ont été identifiés à partir de la liste des nids déclarés sur la plateforme de signalement et / ou détruits tardivement en 2023.

Les données de piégeage sont remontées à GDS01 afin de pouvoir juger du travail accompli et de corréliser la baisse du nombre de nids sur plusieurs années.

Alors si vous détectez des nids, rendez-vous sur le site www.frelonsasiatiques.fr pour faire un signalement ou envoyer un mail à mairie@groissiat.fr

FRELONS ASIATIQUES ET LES MOUSTIQUES TIGRES



L'augmentation du nombre d'interventions liées à la destruction de nids (frelons, guêpes) a contraint les SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à prendre des mesures pour réduire l'engagement de ses sapeurs-pompiers, et préserver ainsi leur capacité opérationnelle pour assurer les missions d'urgence.

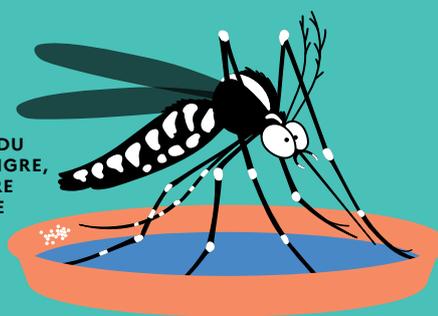
La destruction des nids d'hyménoptères chez les particuliers est prise en charge par différents professionnels privés.

Les sapeurs-pompiers interviennent seulement si le nid se situe dans un environnement sensible (crèches, écoles, etc.).



Adoptons les bonnes pratiques pas le moustique !

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

① CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage

② AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !



Retrouvez toutes les bonnes pratiques et outils pour vous aider sur www.agirmoustique.fr



PETITE RÉTROSPECTIVE EN IMAGES DES ÉVÉNEMENTS 2024

Samedi 6 janvier 2024 : cérémonie des vœux de Madame le Maire et de son Conseil



Le conseil municipal



Inauguration du tableau des maires



Discours du maire, Patricia DEGUERRY



Discours de Pascale AMORIN, première adjointe



Les élus



Photos: Bernard Pichon

Les bacheliers et les sportifs récompensés

GÉOVREISSET, 15 mars 2024 : Don du sang

Remise des diplômes aux communes partenaires



COMMÉMORATION DU 8 MAI MARTIGNAT/GROSSIAT

La commémoration du 8 Mai fut l'occasion d'inaugurer un nouveau drapeau commun, cofinancé par les communes de Groissiat et Martignat.

Plus léger et brodé sur les 2 faces, il pourra être porté par un seul homme et permettra à nos deux villages d'être représentés plus largement aux diverses commémorations, obsèques et manifestations diverses.



Les élus



CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'OYONNAX

Journée portes ouvertes

DU CENTRE D'INCENDIE ET DE
SECOURS D'OYONNAX

ENTREE
LIBRE !



Samedi
12
OCTOBRE
2024

Caserne d'Oyonnax
35 route de marchon
13h - 18h

- Visite des locaux
- Démonstrations, stands
- Parcours du petit pompier
- Exposition de matériels anciens
- Buvette



Devenez Sapeur-Pompier



oyonnax@sdis01.fr



AEPV

25 mai 2024



Notre commune avait engagé 2 équipes dont une « 100% élus au conseil municipal » au départ de cette course inter-entreprises.

Classement :

34^{ème}/112 pour l'équipe mixte et 75^{ème}/195 au classement général
 Garçons : 22^{ème}/54 pour l'équipe masculine et 34^{ème}/195 au classement général



LAPONIE TROPHY

« Les Feel Good » : une aventure au cercle polaire

Tout a commencé entre une maman de l'école de Groissiat (Conseillère municipale investie depuis deux mandats) et une maîtresse... Une amitié, des courses, des trails dans la région.... Et le challenge d'une aventure nordique a mûri. Les voilà lancées dans le Laponie Trophy au travers de l'association qu'elles ont créée pour l'occasion « Les Feel Good ». Stéphanie VOLLE et Carole BALVAY partiront en Laponie pour un raid 100% féminin du 23 au 28 janvier 2025.



Un défi sportif et solidaire, un dépassement de soi mais aussi un soutien pour les associations du cancer du sein « Vivre comme avant » et « collectif des triplettes roses ».

3 jours de défis au cercle polaire avec au programme 15km de run/raquettes, 19km en course d'orientation et un relais en ski de fond. Une aventure givrée mais tellement magique.



Mais ce voyage a un coût alors si vous souhaitez les soutenir voici leur cagnotte Helloasso...



<https://www.helloasso.com/associations/les-feel-good/formulaires/2>

La commune de Groissiat soutient ce projet et la cause pour laquelle ces femmes vont se surpasser.

Soyons tous derrière elles et suivons-les dans leur défi au pays du Père Noël !

CLASSES EN 4

Les Groissiatis bien représentés



Monique ROY et Bernard CHAMPIER



Patricia DEGUERRY



Michel DURAFOR



Marie-Claude MICHEL

ANNIVERSAIRE



Lucienne PIOVATI fête ses 100 ans à l'EHPAD « Les Jardins du Lacs » en présence de la famille et de Madame le Maire.



SUMITOMO DEMAG

Journée portes ouvertes

Le jeudi 27 juin, SUMITOMO DEMAG, fabricant de presses électriques, organisait une journée portes ouvertes (réservée à la clientèle) en partenariat avec 4 autres entreprises PERNOUD, SISE, ESSMOTEC, PIOVAN.

Evènement original démontrant le dynamisme et la volonté commune de développer et d'avancer ensemble. Après avoir profité du petit train pour visiter les différentes sociétés, la journée s'est terminée par un concert et un barbecue géant.



" Un grand succès avec plus de 300 participants pour une première édition "





LES MANIFESTATIONS DU SOU DES ÉCOLES

CONFECTION ET VENTES DE BUGNES VENDREDI 8 MARS



ST PATRICK SAMEDI 9 MARS



PAELLA SAMEDI 25 MAI

Beau succès pour la dernière manifestation de l'année scolaire !



COMITÉ DES FÊTES ET SOU DES ÉCOLES

LOTO DIMANCHE 18 FÉVRIER



LE GROBBES CLUB

GALETTES DIMANCHE 2 JUIN



REPAS JEUDI 4 JUILLET



COMÉDIE MUSICALE VENDREDI 12 AVRIL 2024



« Émilie Jolie », la comédie musicale du groupe scolaire de Nerciat. Mise en scène par le corps enseignant et l'intervenant municipal Didier PONCET pour la musique.

RALLYE MATHS

JEUDI 6 JUIN 2024

L'école de Groissiat participe depuis 15 ans à ce concours.

La classe de CM1/CM2 termine 12^{ème}/65 au niveau départemental et se qualifie pour la finale de circonscription d'oyonnax.

Victoire en finale le 6 juin au collège ampère.

Un grand bravo à nos méritants écoliers



KERMESSE DE L'ÉCOLE

DIMANCHE 23 JUIN 2024



C'est dans un contexte endeuillé que la kermesse a eu lieu cette année. En effet, nous avons appris tôt le matin le décès du conjoint de la directrice de l'école, Catherine MUSY. C'est avec beaucoup de courage et de dignité que les institutrices, à la demande de

Catherine, ont géré l'évènement. Malgré les circonstances les enfants nous ont offert une belle prestation sur le thème des Jeux Olympiques et les CM2 se sont vu remettre par le Sou des Ecoles des présents bien utiles pour leur entrée en 6^{ème} (calculatrice, clef USB et bon d'achat dans une librairie).



La municipalité, dans le cadre du protocole **Petit Citoyen**, a également récompensé les 3 élèves de CM2 ayant adopté un comportement citoyen exemplaire, à savoir : Baptiste DUARTE, Clément GIRARD, et Léo LOCATELLI. Bravo à eux.

ATELIERS NUMÉRIQUE

AVEC VOTRE CONSEILLÈRE



Elodie PIARD, conseillère numérique, est intervenue en avril dans la classe de CM2 pour sensibiliser les élèves aux dangers qu'ils peuvent rencontrer sur internet.

Une rencontre avec les parents sera organisée à la rentrée, à son initiative et en accord avec les enseignants, pour alerter les parents des risques encourus.

Ce dispositif, soutenu par la municipalité, en partenariat avec HBA, s'adresse à tous.



LIEU
GROISSIAT Mairie
 50 route de Château Covet
 Les vendredis de 9h à 11h

Matériel (ordinateur, tablette) :
 prêté si besoin
Inscription au 06.71.02.45.94
 auprès de Élodie PIARD
 Conseillère Numérique

VENDREDI 28 JUIN RANDONNÉE	Découverte des applications à utiliser en randonnée (à pieds, en vélo, à ski, en raquette, à cheval...), pour suivre un itinéraire ou analyser l'environnement (reconnaître plantes, animaux, constellations...)
VENDREDI 12 JUILLET GRAPHISME	Initiation au graphisme , pour concevoir des objets personnalisés : affiches, cadeaux, cartes, vêtements, tasses, calendriers, albums photo à imprimer...
VENDREDI 19 JUILLET SÉCURITÉ NUMÉRIQUE	Apprendre à reconnaître les dangers et adopter les bonnes pratiques pour vous protéger et utiliser vos appareils en sécurité.
VENDREDI 26 JUILLET MOMENT CONVIVIAL	Moment convivial pour poser vos questions concernant smartphone et tablette . Échange d'astuces et d'applications utiles.
VENDREDI 2 AOÛT PERMANENCE	Réservez votre rendez-vous individuel (durée une heure).
VENDREDI 30 AOÛT APPRENDRE UNE LANGUE	Comment apprendre une langue avec le téléphone ou l'ordinateur (applications et astuces)

Bellignat, Groissiat, Izernore, Echallon

En septembre ouverture de votre Relais Petite Enfance Itinérant (RPEI)

Anciennement RAM: Relais d'Assistants Maternelles

Gratuit

Informations, rencontres et échanges sur l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistants maternels.

CSCJP
 Centre Social et Culturel
 Jacques Prévert

Alexandra DELORME

N° de téléphone: 07.57.02.43.51 / 04.81.09.33.09
 Adresse email: relaispetiteenfance@csbellignat.fr

RPE

Le Relais Petite Enfance (RPE), anciennement RAM (Relais Assistants Maternels), est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.

Les RPE délivrent une information générale en matière de droit du travail et orientent les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Ils sensibilisent et accompagnent les parents dans leur rôle d'employeur. Ils informent notamment sur les droits et obligations qui en découlent (établissement du contrat de travail, bulletin de salaire...) et sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Le RPE apporte aussi aux professionnels de l'accueil individuel un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Afin de répondre aux demandes des assistantes maternelles, Groissiat a intégré, pour une période d'essai, le projet initié par la commune de Bellignat. A compter du 9 septembre, une fois par semaine, une permanence aura lieu en salle des associations et vous aurez également la possibilité de vous rendre dans les autres communes.

Le planning reste à définir, les informations seront disponibles via panneau pocket et le site de la commune.

RETRAITE DE BRUNO CHANUSSOT 21 FÉVRIER 2024



Un coup de chapeau à Bruno CHANUSSOT, notre agent communal, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 30 ans de services à la commune.

Le conseil municipal, ses collègues, sa famille, étaient présents pour l'accompagner et le remercier pour sa contribution à la vie de la commune.

Belle retraite Bruno !



ELLIE GENIN dit « LILI »

Le doyen du village



Né le 13 novembre 1928 à Perrigny dans le Jura, Ellie passe sa jeunesse à Villereversure avant de venir travailler à Bellignat dans une entreprise qui fabriquait les balles de ping-pong en celluloïd. Il y fait la connaissance de Lucile GAILLOT qu'il épousera en 1954.

En 1953 il devient facteur et parcourt les communes de Martignat et Groissiat à vélo pour faire sa tournée.

Le couple décide de s'installer à Groissiat et donne naissance à deux filles, Odile et Martine.

Lili s'investit dans la vie de sa commune et devient conseiller municipal sous les mandats de Georges SAMEREL.

Il œuvre également au sein des associations locales : la société de chasse, le Grobbes-club et les boules lyonnaises.

A l'heure de la retraite, Lili peut enfin profiter de sa passion pour la nature. Il partage son temps libre entre la pêche, la chasse, le ramassage des champignons, le jardinage, le bricolage et fait profiter sa famille et ses amis de Crélochant de ses talents de cuisinier.

Personnage emblématique de notre village, il est aujourd'hui arrière-grand-père de 6 petits-enfants et continue de participer à tous les événements de la commune.

A NOTRE AMI ET COLLÈGUE

FRANÇOIS MUNOZ

En ce mois de mai, à l'aube de ses 60 ans et près de 30 ans de carrière au service de notre collectivité, François nous a quittés après avoir dignement lutté contre la maladie.

Personnage emblématique de la commune, il a connu plusieurs maires Jean DUBOURGET dès 1993, puis Jacky MACHURAT, Jean-Luc MARRON et Patricia DEGUERRY ces trois dernières années.

Le 5 décembre 2023, sur recommandation de Mme le Maire et en accord avec Jean-Pierre MIAGLIA, vice-président de l'association, il recevait la médaille Jeunesse et Sport pour son engagement en qualité de bénévole dans le milieu sportif et associatif.

Depuis toujours, François s'est investi dans les associations mais aussi dans le domaine sportif notamment avec l'USO Basket joueur depuis 1978, puis entraîneur, membre de la commission technique, il comptait de nombreux titres de Champion de l'Ain.

Il fût l'initiateur dès 1988 du Club de Tennis de Groissiat devenu Association Sportive où il est resté président jusqu'en 2015, puis vice-président.

Il a su combiner sport amateur et convivialité, les afters étaient très appréciés !

Il était aussi très investi dans les domaines festifs par son aide régulière lors des manifestations du Comité des Fêtes de Groissiat, du Grobbes, du Sou des écoles, la fête du village où chaque année il contribuait à l'invention d'un nouveau jeu (casse noix, bowling...). Il participait à toutes les fêtes, les soirées où il dansait le madison.

Il était animé par le devoir de rendre Service avec un grand « S », toujours disponible, avenant, jamais contrariant, il n'aimait pas le conflit.

Le costume de garde champêtre qu'il arborait fièrement pour les commémorations, servait aussi parfois à ramener à la raison certains jeunes, et accompagnait les enfants de la commune dans le bus scolaire.

François était attachant, bienveillant, loyal et répondait toujours présent à toute heure et en toute occasion.

Il était la mémoire de la commune, celui qui avait toujours une solution et sur qui on pouvait compter.

François laisse un grand vide, nous ne l'oublierons pas et nous lui dédicacerons une place de choix au parc loisirs, lieu qu'il appréciait particulièrement.

Adios François...



CALENDRIER PROGRAMME FIN 2024

Fête du Village
GROSSIAT
2024
7 et 8 septembre

Organisée par la municipalité avec le Comité des Fêtes, le Grobbes Club, l'Association Sportive, le Sou des Ecoles, le Parc Loisirs, la Chorale l'Echo du Lange, les Chasseurs, les Boulistes.

Samedi 7
14h : Balade + collation organisées et offertes par les chasseurs de Groissiat. Accessible à tous. Départ devant la mairie.

Dimanche 8
11h30 : Apéritif communal offert et servi par la municipalité.
12h30 : Tartiflette du Grobbes Club
Cartes tartiflette adultes : 12€
Menu enfants 5€ (1 hot-dog + 1 crêpe + 1 boisson)
En vente au Pressing de la Fontaine à Bellignat et auprès des associations.

Réservations à partir du 20 août au 06.45.07.38.74

Casse-boîtes, Tir laser, Quads, Pêche aux canards, Lancé d'anneaux, Chasse au trésor, Exposition artisanale : peintures, bijoux ..., Buvette

SEPTEMBRE 2024

- Sam. 7 et Dim. 8** Week-end Fête du Village animé par les associations communales et la municipalité.
- Vend. 27** Virade de l'Espoir organisée par le Sou des écoles et soutenue par la municipalité

OCTOBRE 2024

- Dim. 6** Vente de pizzas au four de Groissiat par le Grobbes Club.
- Vend. 11** AG du Sou des écoles
- Sam. 12** Fête de la bière organisée par le Sou des écoles

NOVEMBRE 2024

- Lun. 11** Commémoration du 11 Novembre (À Martignat)
- Ven. 22** Soirée Beaujolais organisée par le Comité des Fêtes

DÉCEMBRE 2024

- Dlm. 1^{er}** Repas des Aînés offert par la municipalité
- Dlm. 8** Arbre de Noël de la commune

JANVIER 2025

- Sam. 4** Cérémonie des vœux de la municipalité